

Commune de BON-ENCOTRE

ARRETE du 02 juin 2022 – N° 2022/21

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE – Association RCBB

Occupation du Domaine Public (Parkings du Stade René Lajunie et de la salle des fêtes de Tortis)

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Frédéric LODETTI, Président de l'Association RCBB, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric LODETTI, Président de l'Association RCBB est autorisé à procéder à un vide-greniers-brocante pour la vente de marchandises d'occasion.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur les parkings du stade René Lajunie et de la salle des fêtes de Tortis le **dimanche 24 juillet 2022**, de 6 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 : L'accès aux bornes incendie devra être respecté.

ARTICLE 5 : Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, l'installation devra avoir lieu entre 5 h 30 et 8 h 00, le remballage de la marchandise au moyen d'un véhicule ne pourra s'effectuer qu'une heure avant la fin de la manifestation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant deux mois dans le hall de la mairie, ainsi que par une insertion dans le recueil des actes administratifs de la mairie.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services, le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot-et-Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,
Madame le Maire,**

